

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
• en exercice	10
• présents	8
• votants	10
• absents	2
• exclus	0

De la commune GIROLLES

Séance du 06 avril 2023 à 18 heures 45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Objet**

VOTE DU BUDGET  
PRIMITIF COMMUNE  
2023

M. MASSOL Bernard

Étaient présents :

Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Érick DEGOIX, Marion DESBOIS, Sylvia MASSOL (arrivée à 19h10), Fabrice HEURTAUX

Étaient excusés :

Corinne GUILLAUD (pouvoir), Marie SEILLER (pouvoir)

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.

Michel GUYOT, Bernard MASSOL

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,  
Mme MASSOL Sylvia

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant que le délai maximum offert aux communes pour voter le budget a été fixé au 15 Avril

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, VOTE le budget primitif de l'année 2023 qui s'établit :

Section de fonctionnement

Section d'investissement

Dépenses et recettes : 394 517.67 Dépenses et recettes : 211 398.15

Adopté à l'unanimité des présents.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 11 avril 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 31 mars 2022.

Fait à GIROLLES, le 12 avril 2023



Le Maire

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 089-218901882-20230406-2023\_10-BF